



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 13/09/2024

Date d'affichage : 13/09/2024

*DELIBERATION N° 057/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Michèle GRANIER

OBJET : **Demande de plants à la pépinière départementale pour l'année 2024.**

M. Jean Pezin, Adjoint au maire, donne lecture à l'assemblée du courrier du 03/06/2024 de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales relative à la fourniture, à titre gracieux, d'essences arbustives et arborées par la pépinière départementale en vue d'embellir les espaces verts publics, d'améliorer le cadre de vie des administrés et de donner une image favorable aux touristes qui fréquentent les communes de notre département.

Il rappelle qu'en raison des périodes de sécheresse que nous rencontrons depuis quelques années, le Département a décidé de retirer des livraisons les espèces exigeantes en arrosage pour privilégier les essences locales adaptées à notre climat.

De plus, M. Jean Pezin ajoute que, pour des questions sanitaires, le Département applique désormais à sa pépinière une politique « zéro pesticide », c'est-à-dire que les plants proposés sont désormais produits sans utilisation de pesticides.

Ainsi, comme suite aux décisions entérinées avec le service communal « Espaces verts », M. Jean Pezin invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande des 225 plants suivants, pour les sites identifiés ci-après :

- 1) Plantations autour de l'église (plantes basses couvre sols) :
20 sauges à petites feuilles violettes.
- 2) Plan d'eau en entrée Ouest de la commune (arbres de moyens et hauts jets) :
15 caroubiers.
- 3) Avenue Pierre de Coubertin (RD 22) (Arbustes pour haies, parcs et jardins) :
20 lauriers tin ; 20 myrtes tarentines ; 20 pistachiers lentisque ; 20 pittosporos de Chine ; 20 spirées bleu ; 20 spirées bleu de Van Houtte.
- 4) Nouveau Cimetière Sud (Arbustes pour haies, parcs et jardins) :
50 lauriers roses.
- 5) Avenue de Perpignan (plantes basses couvre sol) :
20 sauges à petites feuilles rouge massif.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Jean Pezin et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Demande** au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, l'attribution gratuite des 225 plants suivants, pour les sites identifiés ci-après :

- 1) Plantations autour de l'église (plantes basses couvre sols) :
20 sauges à petites feuilles violettes.
- 2) Plan d'eau en entrée Ouest de la commune (arbres de moyens et hauts jets) :
15 caroubiers.
- 3) Avenue Pierre de Coubertin (RD 22) (Arbustes pour haies, parcs et jardins) :
20 lauriers tin ; 20 myrtes tarentines ; 20 pistachiers lentisque ; 20 pittosporos de Chine ; 20 spirées bleu ; 20 spirées bleu de Van Houtte.
- 4) Nouveau Cimetière Sud (Arbustes pour haies, parcs et jardins) :
50 lauriers roses.
- 5) Avenue de Perpignan (plantes basses couvre sol) :
20 sauges à petites feuilles rouge massif.

- **Précise** que ces plantes seront toutes mises en terre au plus vite après leur récupération auprès de la pépinière départementale, dans les sites indiqués supra et sur le plan joint en annexe à la présente délibération ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département des Pyrénées-Orientales permettant de valoriser cette aide en nature.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Publication le : **24 SEP. 2024**

Le Maire,
François RALLO



Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20240919-del-057-2024-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024